

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 mai 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 avril 2013

2013 V. 16 G - Vœu relatif à la communication du nombre de demandeurs de logements sociaux.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant que l'APUR publie chaque année, en septembre, une étude sur l'accès au logement social à Paris ;

Considérant que cette étude est basée sur des chiffres relatifs à l'année civile précédente ;

Considérant que l'étude de l'APUR, publiée en septembre 2012, s'est concentrée sur les seules demandes émanant de ménages parisiens ;

Considérant que l'information donnée est alors partielle ;

Considérant qu'en septembre 2011, cette étude a présenté l'évolution de la demande de logement social des Parisiens et des non Parisiens ;

Considérant qu'en 2010, le nombre de demandeurs s'est établi à 121 937, dont 92 712 Parisiens et 29 225 non Parisiens ;

Considérant que la Mission d'Information et d'Evaluation relative à l'attribution des logements sociaux, dont le rapport a été présenté en septembre 2012, a présenté le chiffre de 126 539 demandeurs de logements sociaux ;

Sur la proposition de MM. Michel DUMONT, Pierre AURIACOMBE, Mmes Roxane DECORTE, Laurence DREYFUSS, MM. Jérôme DUBUS, Vincent ROGER et des élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu :

Que M. le Maire de Paris demande à l'APUR que la prochaine étude sur l'accès au logement social à Paris concerne la totalité de la demande de logement social, Parisiens et non Parisiens.